

**Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.  
Proposition de motion de A. CRESPIE, Conseiller communal, relative au soutien à  
"Youth For Climate".**

A. CRESPIE donne lecture du texte suivant :  
A. CRESPIE geeft lezing van de volgende tekst :

« Le PTB propose a tous les représentants du Conseil communal d'Anderlecht d'adopter une motion de soutien au mouvement « Youth For Climate ».

Considérant que :

Le 14 décembre dernier, lors du dernier jour de la Conférence de l'ONU sur le climat (COP24), une jeune suédoise de 15 ans, Greta Thunberg, a fait face aux représentants des 196 pays présents, rejointe ensuite par une trentaine d'élèves, pour réclamer aux dirigeants des actions contre le changement climatique. « Ce que nous faisons ou non aujourd'hui affectera ma vie tout entière et celle de mes enfants et petits-enfants. Ce que nous faisons ou non aujourd'hui, ma génération n'aura pas le pouvoir de revenir dessus. [...] Notre civilisation est en train d'être sacrifiée pour qu'un tout petit nombre de personnes aient la possibilité de continuer a amasser d'énormes profits. Notre biosphère est en train d'être sacrifiée pour que les gens riches des pays comme le mien puissent vivre dans le luxe. C'est la souffrance de beaucoup qui paye pour l'opulence de quelques-uns. [...] Nous sommes a court d'excuses et de temps. Nous sommes venus ici pour vous informer que le changement s'annonce, que cela vous plaise ou non », a prévenu la jeune fille. Avant de conclure : « Le vrai pouvoir appartient au peuple. »

Greta Thunberg est devenue célèbre après avoir commencé à manifester, seule, chaque semaine, devant le parlement suédois. « Certains disent que je devrais plutôt être à l'école, mais pourquoi étudier pour un futur qui n'existera peut-être pas, quand personne n'essaye de sauver ce futur ? », explique-t-elle. Elle a poursuivi sa grève tous les vendredis après la COP24.

Le hastag #FridaysForFuture ou #ClimateStrike s'est vite répandu dans le monde ou des écoliers et collégiens font également grève de l'école le vendredi pour réclamer des actions contre le changement climatique.

En Belgique, deux lycéennes ont a leur tour appelé a faire une grève des écoliers le jeudi 10 janvier en donnant rendez-vous à 10h30 à Bruxelles pour manifester pour le Climat. 3000 élèves de tout le pays étaient présents a l'appel de « Youth for Climate ». Un appel similaire a été lancé pour le jeudi 17 janvier avec le même succès et des actions locales auront encore lieu la semaine d'après dans de nombreuses villes et communes.

Ces élèves ont mieux compris leurs cours de sciences que de nombreux responsables politiques et en ont tiré les conclusions qui s'imposent. Ils méritent notre soutien. Ils ne doivent pas être sanctionnés pour s'être absentes des cours. Leur absence aux cours est largement justifiée par l'enjeu climatique pour lequel ils manifestent. Leurs actions doivent être considérés comme une "sortie climat" comme il existe d'autres sorties scolaires.

Sur base de ces éléments, le Conseil communal d'Anderlecht, par vote nominatif :

- apporte son soutien à la jeune génération d'activistes climatiques qui s'organisent et manifestent avec « Youth For Climate » ;
- décide que dans l'enseignement communal d'Anderlecht, aucune procédure de sanction (ni disciplinaire, ni au niveau des points et des tests) ne sera entamée dans le cadre de la participation des élèves aux manifestations et autres actions de grève pour le climat. »

Monsieur l'Échevin CUMPS partage les préoccupations relayées au travers de cette motion. Le Collège peut tout à fait s'accorder avec l'ensemble des considérant repris dans cette motion. Le Collège peut voter sans problème aucun le premier tiret de la proposition de décision qui est de dire qu'on apporte notre soutien aux manifestations auxquelles participent les étudiants. Par contre, sur le deuxième tiret qui décide que dans l'enseignement communal aucune procédure de sanction ne sera entamée, il y a une difficulté. En effet, le décret ne permet pas de considérer la participation à une action démonstrative comme une absence justifiée. La ministre l'a encore rappelé au Parlement. Si le Conseil votait ce tiret de la décision, les directions d'école seraient déchirées entre deux loyautés : la loyauté à leur employeur qu'est la Commune d'Anderlecht et leur loyauté à la loi, au décret. Il espère que le groupe PTB comprend qu'il ne peut pas mettre les directions d'école dans cette position tout particulièrement inconfortable. Il a eu des contacts avec les préfets et les directions qui garantissent qu'ils appréhendent la situation de manière souple. Il demande que le Conseil ne vote pas ce deuxième tiret. Si le groupe accepte d'amender la motion et de retirer le deuxième tiret, le Collège proposera qu'on vote la motion déposée. Sinon, il demande que l'on préserve le confort des directions d'école en ne les mettant pas dans cette situation difficile de choisir entre ces deux loyautés.

A. CRESPIEN pense que la loyauté doit être envers le climat et la santé de la Terre. Le rapport du GIEC est assez alarmant. Il pense que les vagues de manifestations – encore 35.000 personnes en ce jour de Conseil communal – permettent de percevoir l'importance pour cette jeune génération que le Gouvernement et les différents niveaux de pouvoir agissent pour le climat. La loyauté est envers la lutte contre le réchauffement climatique. Le PTB maintient les deux tirets de sa motion pour pouvoir parler d'un soutien effectif et concret aux étudiants. Il demande le vote sur la motion telle qu'elle est.